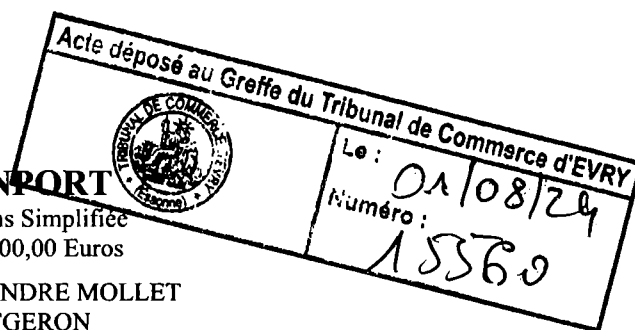


Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 01/08/2024 - 15560 - 2022 B 05338 - 882 037 104 - A-M TRANSPORT

A-M TRANSPORT
Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : 1 ALL ANDRE MOLLET
91230 MONTGERON
R.C.S : 882037104



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 01/07/2024**

Le 1^{er} juillet 2024,
à 10 heures,

Les associés de la société **A-M TRANSPORT** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence qui a été signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame Hanane ZIRI Ep LOULIZI, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts. Par conséquent, il annonce que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- un exemplaire des Statuts de la société ;
- le rapport de gestion ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Rapport du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2023, et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoir en vue des formalités,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1 – Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat arrêtés le 31/12/2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2 – Affectation du résultat

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 faisant ressortir **une perte de 83,88 euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

Résultat de l'exercice : (Perte).....	- 83,88 €
- Résultat reporté débiteur.....	0,00 €
- Réserve légale.....	0,00 €
+ Résultat reporté créditeur	36 493,67 €
= Résultat à affecter	36 409,79 €
- Dividendes bruts.....	0,00 €
= Report à nouveau.....	36 409,79 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3 – Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4 – Pouvoir pour formalités

L'Assemblée Générale, délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Le Président

Madame Hanane ZIRI Ep LOULIZI



Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 29/05/2024

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	50 079	19 390	30 689	54,85	18 004	25,78
Immobilisations financières	3 000		3 000	5,36	3 000	4,30
ACTIF IMMOBILISE	53 079	19 390	33 689	60,21	21 004	30,07
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	9 786		9 786	17,48	20 916	29,95
Autres créances	1 913		1 913	3,42	751	1,08
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	10 562		10 562	18,88	27 176	38,91
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	22 261		22 261	39,79	48 843	69,93
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	75 340	19 390	55 950	100,00	69 847	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
--------	---	---

Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	17,87	10 000	14,32
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	1 000	1,78	1 000	1,43
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	36 494	65,23	23 607	33,80
Résultat de l'exercice	-84	-0,14	18 214	26,08
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	47 410	84,74	52 821	75,62
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 341	5,97	2 544	3,64
Autres dettes	5 199	9,29	14 482	20,73
Produits constatés d'avance				
DETTES	8 540	15,26	17 026	24,38
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	55 950	100,00	69 847	100,00